

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 3 août 2018

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 252 978.33 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 836.46 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire au 31 juillet 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour juillet 2018

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour juillet 2018.

2018-RAG-5919

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 2 août 2018, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission pour la réfection d'une partie du chemin Parc Industriel dont les résultats sont les suivants :

Sintra inc.	104 703.50 \$
Les entreprises Bourget inc.	116 930.88 \$

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'examen des soumissions, et les avons jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la réfection d'une partie du chemin Parc Industriel à Sintra Inc. pour la somme totale de 104 730.50 \$ plus taxes applicables et d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Prolongement d'une année pour le TECQ 2014-18

La directrice présente au conseil un courriel reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire à l'effet que le TECQ 2014-18 qui devait se terminer le 31 décembre 2018 sera

prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 afin de permettre aux municipalités de compléter leur programmation de travaux.

2018-RAG-5920

ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- que la municipalité de Bois-Franc atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

2018-RAG-5921

MODIFICATION AUX ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE durant le festival country nous aurons une journée familiale incluant des jeux gonflables;

CONSIDÉRANT QUE puisque c'est nous qui sommes responsables de monter, surveiller et démonter les jeux, c'est aussi nous qui sommes responsables en cas de blessures;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de demander à nos assurances d'ajouter cet événement afin que nous soyons couverts en cas de réclamation pour blessures ou autre à un coût fixe de 125 \$.

Adoptée.

2018-RAG-5922

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SUICIDE DÉTOUR

CONSIDÉRANT QUE Suicide Détour est un organisme offrant une aide directe aux personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'augmentation d'intervenants devient de plus en plus criant;

CONSIDÉRANT QU'avec l'embauche d'une adjointe administrative, les deux intervenants disponibles auraient beaucoup de temps disponible donc, plus d'heures de services offertes à ces personnes;

EN CONSÉQUENCE le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à Suicide Détour afin de les aider à offrir un meilleur service aux gens dans le besoin.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation au tournoi de golf annuel de la municipalité de Blue Sea

La directrice présente au conseil une invitation au tournoi de golf mentionné en titre. Le conseil préfère ne pas y participer cette année.

2018-RAG-5923

DEMANDE D'APPUI D'ÉQUITÉ OUTAOUAIS – POUR UN INVESTISSEMENT PUBLIC ÉQUITABLE EN SANTÉ, EN ÉDUCATION ET EN JUSTICE SOCIALE ENTRE L'OUTAOUAIS ET LES AUTRES RÉGIONS COMPARABLES AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie

importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

CONSIDÉRANT QUE le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe St-Jacques et résolu à l'unanimité que la municipalité de Bois-Franc appuie la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.

- Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui oblige nos jeunes à s'exiler.

- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition exclusive de Web Action

La directrice présente au conseil une proposition pour un site web de Web Action. Ceux-ci proposent et crée des sites très beaux, interactifs et innovants, mais comme les coûts sont assez élevés pour notre budget, le conseil demande de vérifier s'il y aurait possibilité de nous faire une proposition moindre que celle présentée en enlevant, par exemple, certaines fonctionnalités qui ne nous sont pas nécessaires.

2018-RAG-5924

DEMANDE D'UNE CITOYENNE POUR CRÉDITER DÉCHETS ET BOUES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU'au 32, rue Morin, le bâtiment qui y est installé n'est plus habitable et que personne n'y habite depuis déjà plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire qui en a fait l'achat par le biais de la vente pour taxes ne peut pas démolir ni effectuer aucun changement avant le délai d'une année;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait la demande au conseil s'il y avait possibilité de créditer la taxation pour les déchets et les boues septiques puisqu'il n'y a aucune vidange de faite à cet endroit ni aucun déchet à amasser;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de créditer rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 la taxation pour les déchets et les boues septiques.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Changement de date pour la séance de septembre 2018

Comme la directrice générale sera en vacances du 20 août au 3 septembre inclusivement, il lui sera impossible de préparer les documents et les remettre à temps pour la séance du 4 septembre. La séance sera donc remise au lundi 10 septembre.

2018-RAG-5925

TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.210.00.441	Services-Sûreté du QC	1 700 \$
Vers :	02.130.00.670	Fournitures de bur.-adm	1 700 \$

De :	02.220.00.442	Entente incendie	2 000 \$
De :	02.220.00.721	Bornes sèches et schéma	3 000 \$
Vers :	02.130.00.412	Services juridiques	5 000 \$

De :	02.130.00.341	Journaux et revues adm	500 \$
Vers :	02.130.00.494	Cotisation ass. Et abonn.	500 \$

De :	02.610.00.411	Services professionnels	5 000 \$
Vers :	02.415.00.419	Serv. Tech. Vid. Fosses	5 000 \$

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour juin 2018

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de juin 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Remerciements de la CCMVG

La directrice présente au conseil une lettre de remerciements de la CCMVG pour notre adhésion annuelle.

2018-RAG-5926

ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu qu'une seule offre pour l'achat du camion de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de M. Richard Lévesque de 1 150 \$ pour l'achat du camion.

Adoptée.

2018-RAG-5927

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale